

Annule et remplace 2022/209

**ETUDE DE DIAGNOSTIC POUR LA REPARATION ET LE CONFORTEMENT PONCTUEL DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE ST MICHEL**  
Pôle Direction

Le Maire de MALAUÈNE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 27 du 11 juin 2020, n° 80 du 28 juillet 2020, n° 163 du 30 septembre 2021 et n° 99 du 17 mai 2022 du conseil municipal donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

Vu la volonté de la Commune de Malaucène de restaurer la sacristie de l'Eglise,

Vu la nécessité d'entreprendre des restaurations suite à la mise en sécurité du site

Vu la proposition pour une étude de diagnostic pour la réparation et le confortement ponctuel de l'église (sacristie) présentée par l'architecte Bruno JOUVE domicilié à AVIGNON (Vaucluse) 19 rue Galante.

**DECIDE**

**Article 1** : de valider la proposition pour une étude de diagnostic pour la réparation et le confortement ponctuel de l'église (sacristie) présentée par l'architecte Bruno JOUVE domicilié à AVIGNON (Vaucluse) 19 rue Galante et ce pour un montant de 2 300.00 € HT (deux mille trois cents euros)

**Article 2** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète de Vaucluse
- Monsieur le Trésorier Principal à Monteux

Et notifiée à l'entreprise

Malaucène, le 06.02.2023

Monsieur le Maire

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les formalités de publicité ont été effectuées et que la décision a été transmise en préfecture

Pièces annexées : 1

Publiée le 14 février 2023